COMMUNAUTE DE COMMUNES
AMBERT LIVRADOIS FOREZ (63)

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Modification n°1 du PLUi
du Pays de Cunlhat

5

# PLAN DE ZONAGE
# AUZELLES

Plan local d'urbanisme intercommunal
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays de Cunlhat approuvé le 23 juin 2016.

Révisions et modifications :
Modification simplifiée n°1 approuvée en date du 8 février 2018.
Révision allégée n°1 approuvé en date du 21 mars 2024.
Révision allégée n°2 approuvé en date du 21 mars 2024.
Révision allégée n°3 approuvé en date du 21 mars 2024.
Modification n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.

Référence : 18079
Indice I

Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Picasse
42300 Roanne
Tél. : 04 77 67 80 06 -
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

0 250 500 m

**PRESCRIPTIONS :**
- Changement de destination
- Emplacement réservé
- Haies à préserver
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Élément de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
- Ripisylve
- Terrain cultivé
- Verger
- Zone Humide
- Sentiers piétonniers à préserver

**ZONAGE :**
- Ub : Zone urbaine mixte et dense de type centre-bourg
- Uc : Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
- Ue : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
- Uh : Zone de hameaux urbains pouvant accueillir des constructions pour l'habitation
- Ut : Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
- 1AUe : Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AUe : Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la zone 1AUe soit préalablement remplie
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nc : zone de carrière
- NL : Zone de loisirs
- Nn : Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire